



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 5 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 4 / 1 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8306

1 Intitulé du projet

Reconstruction de l'école de La Garenne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de Severac

Raison sociale

Collectivité

N° SIRET

2 1 4 4 0 1 9 6 0 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

PECOT

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39a	surface plancher créée évaluée à 907 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction bioclimatique d'un groupe scolaire de 4 à 5 classes et des locaux d'activité et de support associés. Mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture.

La réflexion aboutissant à ce projet a été travaillée avec le CAUE 44 lors d'un diagnostic sur les secteurs de la ville. Il en est ressorti la réalisation d'un groupe scolaire sur le site en extension car d'un point de vue temporel (calendrier d'accueil du public et phasage travaux) et d'un point de vue technique (moyens financiers, pollution, sécurité et accessibilité) il est compliqué de réhabiliter le site actuel.

L'objectif est de se projeter dans un équipement qui sera présent durablement et éviter l'aménagement dans l'urgence et coup par coup.

Le site actuel de l'école fera l'objet d'une réflexion d'aménagement, inclus dans le périmètre OAP "Chataigniers" du PLU, visant un renouvellement urbain.

La mise en œuvre de ce secteur étant prévu à l'horizon 2030, celui-ci fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Le bâtiment hébergeant la colonie de mise bas de Grand-Murin, sera conservé en l'état avec un usage vacant.

Les trois autres bâtiments seront conservés en l'état, avec un usage vacant.

4.2 Objectifs du projet

Accueillir les 150 élèves des écoles maternelle et élémentaires actuellement implantés dans des locaux datant des années 70 et 80 ne répondant plus aux normes ERP (thermique, accessibilité, sécurité incendie), ni aux besoins de ses usagers, et dont la rénovation énergétique a été jugée incohérente techniquement et financièrement par une étude amont du CAUE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction est prévue en deux temps avec une première phase concernant les maternelles et les locaux administratifs et techniques, et une seconde concernant les élémentaires ainsi que les locaux d'activité (salle de motricité et coin lecture).

Un pré diagnostic écologique a révélé la présence d'espèces protégées sur le site, lui conférant un risque modéré à faible quant aux enjeux écologiques. La mairie a donc souhaité mettre en œuvre les prémices d'une séquence ERC en imposant un retrait de toute construction à 10m de la haie présente en limite de parcelle à l'Ouest, un retrait de toute construction à 15m des arbres présents au Nord de la parcelle, la préservation des espaces naturels dans ces zones.

Le projet se veut par ailleurs exemplaire dans son approche environnementale et ambitionne une architecture bioclimatique avec recours au photovoltaïque et, en option, aux matériaux biosourcés ou géosourcés.

Les espaces extérieurs s'organiseront autour de cours inclusives et d'îlots de fraîcheur.

Par ailleurs, la présence de la colonie de mise bas de Grand Murin a été prise en compte dans la mise en place du plan d'installation de chantier, avec une zone de protection requise.

Les habitats sensibles (haies, arbres et boisements) seront mis en défends.

Concernant les trois autres bâtiments, ils ne seront pas concernés par les travaux et seront conservés et vacants dans le cadre de ce projet.

Les travaux débuteront en période de moindre sensibilité pour la faune et la flore, c'est à dire, entre septembre et février.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La conception du projet vise une conception low tech facilitant les opérations d'entretien et de maintenance.

Le programme prévoit des moyens d'accès et de maintenance des réseaux enterrés, une accessibilité aisée aux équipements, des gaines techniques dans les circulations, des escaliers d'accès aux toitures et éventuels équipements techniques, une implantation des locaux techniques avec accès directs sur l'extérieur et regroupée, etc...

Les habitats sensibles seront mis en défends: retrait de 10m des aménagements le long de la haie ouest et 15m du boisement au nord.

Le bâtiment abritant la colonie de mise bas de Grand Murin, sera conservé en l'état sans réhabilitation avec son usage actuel ou vacant.

Dans le cadre du projet, les trois autres bâtiments seront conservés et maintenus vacants en l'état dans le cadre du projet.

Leur devenir sera intégré dans une réflexion plus globale sur l'aménagement du secteur, dans le cadre d'un zonage OAP qui fera l'objet d'une consultation ultérieure à l'horizon 2030.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface plancher : Volumétrie : Surface terrain : Relevé cadastral :	907 m ² RDC 6.541 m ² 000 ZT 80 / 81 / 450

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 52 Voie : rue des landes du bourg

Lieu-dit : _____

Localité : SEVERAC

Code postal : 4 4 5 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 5 4 ' 7 8 " 0 Lat. : - 2 ° 0 8 ' 0 3 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La révision du PLU prochainement actée permettra de passer en zone 1AUB, favorable aux équipements d'intérêt public.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	D'après Géoportail: ZNIEFF de type I les plus proches: FR520120014 « Marais de la Haie » (1,6 km Nord-ouest) et FR530005984 « Etang du rocher et Zones tourbeuses du bois du Lezay » (1,7 Ouest) et 4 autres ZNIEFF de 2km à 3km ZNIEFF de type II les plus proches: FR520120015 « Marais de la Vilaine en aval de Redon » (1,7 km Nord), FR520006586 « Marais de l'Isac entre Genrouet et Pont-Miny » (3,1 km Nord)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Quatre sondages pédologiques ont été réalisés lors du prédiagnostic écologique de mars 2024. Ceux-ci caractérisent des sols non zone humide selon la réglementation en vigueur
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	D'après Loire-atlantique.gouv: à proximité (2km nord ouest du PPRI du Bassin Aval de la Vilaine en Loire-Atlantique)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non, d'après Géoportail, le plus proche situé à 1,8km: FR5300002 Marais de Vilaine, au titre de la Directive Habitat Faune Flore
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet peut potentiellement entraîner des perturbations sur la faune et les continuités écologiques identifiées. Il s'agit de perturbation, fragmentation, perte d'habitats et destruction d'individu d'espèce protégée. La mise en place de mesures d'évitement et réduction décrites plus bas, permettront d'obtenir une absence d'impacts potentiels résiduels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le site est situé à proximité du site ZSC "Marais de Vilaine". Le projet étant concerné par un gîte de mise bas de Grand-Murin à proximité immédiate, des impacts potentiels peuvent être présents. La mise en place de mesures d'évitement et réduction décrites plus bas et annexe, permettront d'obtenir une absence d'impacts potentiels résiduels sur la population de Grand-Murin.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après Géorisques, concerné par la présence de Radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Phase chantier: déplacement quotidien Phase exploitation: Fréquentation actuelle (sans incidence, parking conservé hors parcelle)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Source de bruit en phase chantier et en phase exploitation (pas de modification de la situation actuelle)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A l'issu d'un prédiagnostic écologique sur 3 passages (mars, juin et juillet 2024) des enjeux environnementaux ont été relevés sur :

- l'avifaune: présence d'espèces patrimoniales nicheuses dans la haie ouest (Tarier pâtre, Linotte mélodieuse et Chardonneret élégant)
- les reptiles: présence de deux espèces protégées le long de la haie ouest (Lézard vert et lézard des murailles)
- les chiroptères : présence d'une colonie de mise bas de Grand murin avec au moins 19 individus, dans le bâti de l'école existant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A la suite des 3 passages du prédiagnostic, 2 mesures d'évitement et 9 mesures de réductions sont proposées pour s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables:

ME 1 : Conservation du gîte de mise bas des chiroptères et des trois autres bâtiments.

Nous ajoutons que les trois autres bâtiments ne sont pas concernés par le secteur de construction de l'école et sont conservés en l'état vacants.

ME 2: Redéfinition des caractéristiques du projet, sortie du boisement nord du périmètre projet

MR 0 : Retrait des bâtis des éléments écologiques sensibles

MR 1 : Retrait des aménagements le long de la haie

MR 2 : Maintien et gestion des continuités écologiques

MR 3 : Diversification de la haie pour un objectif plus qualitatif et plus fonctionnel

MR 4 : Conservation et protection d'habitats existants en phase chantier et en phase d'exploitation

MR 5 : Réflexions concernant le choix de certains dispositifs (lumière, vitrage, voies d'accès)

MR 6 : Réalisation des travaux en période de moindre impact

MR 7 : Création d'habitats artificiels pour la faune commune (nichoirs, pierriers, tas de bois...)

MR 8 : Assurer la gestion des espèces envahissantes (chantier, réalisation)

Ces mesures sont précisées dans l'annexe 8: Prédiagnostic écologique 2024 - Loire Atlantique Développement 2024.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet retravaillé avec la prise en compte des enjeux environnementaux, permet d'éviter et réduire les impacts sur les habitats et les espèces protégées identifiées.

Les passages sur le terrain en périodes sensibles (printemps et été) ont permis de cibler les enjeux écologiques. Par ailleurs, la sortie de gîte réalisée par le GMB qui connaît l'existence de la colonie, nous renseigne sur les espèces présentes et l'utilisation du bâtiment actuel.

Au regard des mesures mises en place, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8: Prédiagnostic écologique 2024 - Loire Atlantique Développement	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PECOT

Prénom Didier

Qualité du signataire Maire de Sévérac

A Sévérac

Fait le 0 2 / 1 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)